

## 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de fermeture énoncée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 2. Définition du besoin

La Direction générale de l'application de la loi d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a le devoir d'évaluer si les données financières portant sur les produits commerciaux sur étagères (COTS) combinées à un modèle analytique prédictif approprié permettraient d'améliorer l'efficacité des inspections en appui aux activités visant l'application de la loi en environnement.

Afin de répondre à ce besoin, ECCC doit sélectionner un fournisseur qui a accès à une vaste base de données sur les entreprises canadiennes de toutes tailles en plus d'avoir les compétences nécessaires pour mettre au point un modèle analytique prédictif fondé sur les données disponibles et l'historique de rendement de ces entreprises quant à leur respect des normes environnementales.

### 2.1 Tâches

Le fournisseur doit notamment accomplir les tâches suivantes :

- i) Procéder à l'appariement d'entités, ajouter les données COTS, suggérer certaines améliorations à apporter :  
Le fournisseur doit appairer les données d'ECCC provenant de divers ensembles de données portant sur l'application de la loi à ses propres bases de données et optimiser les règles de correspondance afin d'assurer au Ministère un processus fiable de résolution des identités. Les documents sources consisteront en une liste anonyme d'entreprises respectant ou non les lois défendues par la Direction générale d'application de la loi d'ECCC.
- ii) Procéder à des analyses de données exploratoires dans le but de déterminer les variables qui permettront de faire certaines prédictions quant à la conformité des établissements aux normes environnementales et les cibles en matière d'inspection.  
Pour l'ensemble des dossiers d'ECCC marqués d'un niveau élevé de fiabilité vis-à-vis de la base de données COTS dans laquelle les entreprises sont identifiées, le fournisseur annexera les données COTS à l'analyse de données exploratoire, et ce, dans l'objectif de déterminer les variables prédictives permettant d'identifier certaines cibles en matière d'inspection. L'analyse de données exploratoire servira à préciser ces

ressources (caractéristiques de la base de données) qui permettront de faire des prédictions d'une plus grande fiabilité.

- iii) En collaboration avec des spécialistes de la Direction générale d'application de la loi, le fournisseur contribuera à la confirmation des variables permettant d'effectuer les prédictions quant aux cibles d'inspection et devra formuler ses recommandations en vue de l'intégration des modèles de prévision aux opérations.

## 2.2 Réalisations attendues :

- i) Le fournisseur devra soumettre un rapport détaillant les résultats obtenus à la suite d'un processus automatisé d'appariement et présentant des recommandations en matière de traitement des données non appariées;
- ii) Tout au long de la période d'étude, le fournisseur devra mettre à la disposition d'ECCC, à des fins d'évaluation et d'utilisation, les fichiers de métadonnées portant sur l'appariement des données COTS, les données sur les entités commerciales et les notes prédictives standardisées (limitées aux défaillances et difficultés financières);
- iii) Après avoir complété l'appariement et la résolution des données d'ECCC, le fournisseur rencontrera le Ministère et lui soumettra un rapport soulignant les résultats obtenus et les conclusions importantes tirées à la suite du processus d'appariement et portant notamment sur les mesures suivantes : le nombre d'entités correspondant aux exigences et identifiées grâce au processus automatisé, le nombre d'entités devant faire l'objet de recherches manuelles et le nombre d'entités entrées en double. Le rapport peut aussi inclure certains renseignements concernant les risques et le respect des lois ainsi que des recommandations quant à l'amélioration de la résolution des entités fondée sur les processus d'appariement et de résolution;
- iv) Le fournisseur fera une présentation PowerPoint et rendra un document en format .ppt dans lequel seront formulées certaines recommandations prévisionnelles et seront décrits certains détails et résultats;
- v) Le fournisseur collaborera avec ECCC afin d'assurer un rendement élevé du capital investi dans l'optimisation des opérations basée sur les variables prédictives;
- vi) Le fournisseur soumettra un ensemble de variables prédictives validées et de mesures associées qui permettront à ECCC d'évaluer la force des modèles; et
- vii) Selon les résultats obtenus, le fournisseur proposera à ECCC une approche portant sur l'utilisation des variables prédictives qui permettra une optimisation continue des opérations.

## 3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 3.1 Le fournisseur a accès à une vaste base de données portant sur les renseignements financiers d'entreprises canadiennes publiques et privées. Les données portant sur ces entreprises doivent être suffisamment exhaustives pour permettre la mise au point d'une variété de modèles d'analyse pour l'identification des variables qui contribueraient à soutenir leur capacité à prédire la probabilité de conformité à la réglementation environnementale.

La base de données doit :

- i) Inclure, au minimum, les renseignements suivants pour chacune des sociétés :
    - Les ventes annuelles;
    - Le nombre total d'employés;
    - La structure juridique;
    - La durée d'exploitation;
    - La nature de l'industrie, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (code SCIAN de six chiffres);
    - Les noms des dirigeants de la société; et
    - Les autres noms sous lesquels elles pourraient opérer.
  - ii) Démontrer la capacité de déterminer les enjeux entourant le respect de la réglementation, les privilèges, les contentieux, la faillite, etc., liés aux entreprises, sociétés mères, filiales ou gestionnaires.
  - iii) Être en mesure d'établir des liens entre les différents sites ou succursales et les sociétés mères ou filiales.
  - iv) Contenir suffisamment de renseignements pour déterminer les tendances correspondant aux différents regroupements et concurrents au sein de l'industrie.
- 3.2 Le fournisseur doit pouvoir établir des liens entre les renseignements de la base de données et des fichiers d'ECCC en utilisant uniquement le nom et l'adresse contenus dans le système du Ministère en plus d'indiquer les mesures statistiques de fiabilité des correspondances.
- 3.3 Le fournisseur doit compter parmi son équipe des analystes qui :
- i) ont les compétences nécessaires en matière de création de modèles analytiques prédictifs;
  - ii) ont de l'expérience quant à la réalisation de projets semblables pour des organisations réglementaires; et

- iii) détiennent des diplômes d'études supérieures et ont une spécialisation en statistiques, science des données, recherche opérationnelle ou économétrique.

4. Nom et adresse du fournisseur préidentifié

D&B Companies of Canada ULC  
Bureau 305  
6750, avenue Century  
Mississauga (Ontario) L5N 0B7

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

D&B a les ressources analytiques nécessaires à l'élaboration des modèles demandés qui, de plus, bénéficient d'un accès aux données de l'entreprise et d'une connaissance approfondie des caractéristiques de celles-ci. Les données fournies par D&B sont uniques et exclusives, donc ne peuvent qu'être transmises par cette entreprise. La base de données commerciales mondiale de D&B contient plus de 230 millions de fichiers d'entreprises opérant dans plus de 200 pays et, qui plus est, est renforcée par un processus exclusif de contrôle de la qualité. Les données offrent notamment des indications démographiques et portant sur les familles mondiales d'entreprises obtenues grâce au numéro unique DUNS et aux notations uniques qui y sont associées ainsi que des renseignements sur les actions en justice, privilèges et jugements.

6. Exception(s) au *sur les marchés de l'État*

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet approvisionnement en vertu de l'alinéa d) : « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

7. Exclusions et(ou) motifs justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le marché est proposé en vertu de l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État*, qui précise « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise ».

8. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada a l'intention de conserver toute propriété intellectuelle d'aval qui pourrait découler du contrat pour le motif suivant :  
lorsque la PI d'aval se compose de matériel protégé par un droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels et de la documentation connexe.

9. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le produit final devra être reçu et accepté au plus tard le 29 mars 2018.

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les articles, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées.

11. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont le 30 novembre 2017 14 h.

12. Demande de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Barry McKenna

Téléphone : 819 938-3464

Courriel : [Barryjoseph.mckenna@canada.ca](mailto:Barryjoseph.mckenna@canada.ca)